

COMMUNE DE PIERRELAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-19,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et R123-1 et suivants,

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Pierrelaye approuvé le 2 juillet 2013, modifié le 7 novembre 2017, mis à jour le 10 septembre 2019, mis en compatibilité le 24 février 2020 et mis à jour les 17 avril 2020, 5 novembre 2021 et 21 février 2024,

Vu la délibération du conseil municipal n°146/2021 en date du 29 juin 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et déterminant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal n°D2023/42 du 28 juin 2023 portant débat sur les orientations d'aménagement du PADD,

Vu la délibération du conseil municipal n°D2024/76 du 18 décembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu le dossier d'enquête publique comprenant les pièces administratives, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique, les annexes,

Vu la décision n°E25000026/95 en date du 9 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur François DURAND en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Christian OUDIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique,

Vu l'arrêté n°2025-128 d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la révision de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Pierrelaye.

Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pierrelaye pour une durée de 35 jours consécutifs :

DU MARDI 20 MAI 2025 A 8H30 AU LUNDI 23 JUIN 2025 A 17H

Nom du commissaire enquêteur

Monsieur François DURAND, commissaire enquêteur et **Monsieur Christian OUDIN**, commissaire enquêteur suppléant, désignés par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Identité de la personne responsable du projet

Monsieur Michel VALLADE, Maire de la commune, est la personne responsable du projet de révision du PLU.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier pendant toute la durée de l'enquête au service Urbanisme et Foncier, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 08h30 à 12h00, à l'exception des jours de permanence du commissaire enquêteur se déroulant à l'hôtel de ville.

Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville de Pierrelaye en suivant le lien : <https://pierrelaye.fr/services-et-demarches/urbanisme/revision-du-plan-local-durbanisme>.

Durant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible au service urbanisme et foncier, 22 rue de Bessancourt 95480 Pierrelaye aux jours et heures d'ouverture du service ;
- Formulées par courrier au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
Mairie de Pierrelaye
Enquête publique sur la révision du PLU
A l'attention de Monsieur DURAND, commissaire enquêteur
42 bis rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE
- Formulées sur le registre d'enquête numérique à l'adresse suivante : revision.plu@ville-pierrelaye.fr (en indiquant dans l'objet du mail : « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur »).

Le projet de PLU révisé a fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'un avis de l'autorité environnementale et d'avis de personnes publiques associés contenus dans le dossier d'enquête publique.

Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès du service urbanisme et foncier, auprès de Madame PENNEHOAT, de Madame CALMELLY et de Madame COTTIN, en venant au service (22 rue de Bessancourt), en envoyant un courriel à l'adresse électronique susmentionnée, en appelant le 0134323148.

Un accès gratuit au dossier dématérialisé sera garanti sur les postes informatiques de la médiathèque.

Les dates de permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates, heures et lieux suivants :

- **Mardi 20 mai de 15h30 à 18h30 – à l'Hôtel de ville (salle du conseil municipal) ;**
- **Samedi 24 mai de 9h à 11h45 – à l'Hôtel de ville (salle du conseil municipal) ;**
- **Vendredi 6 juin de 14h à 17h – au service Urbanisme et Foncier ;**
- **Jeudi 12 juin de 9h à 12h – au service Urbanisme et Foncier ;**
- **Lundi 23 juin de 14h à 17h – au service Urbanisme et Foncier pour la clôture.**

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et foncier de la Mairie de Pierrelaye, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la Ville pendant une durée d'un an.

La décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique

Après l'enquête publique, le projet de révision de droit commun du PLU de Pierrelaye, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.